



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUIN 2015**

Présents : ALTARE Catherine, ROUX Jean Pierre, FOSSE Didier, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, OUSAADA Patrick, ZAMBOTTI Arlette, ALLHEILLY Pierre, BOURAGBA Nathalie, ALLIONE Vanessa, BONGIORNO Gérard, MALARD Jean-Marc, BRETON Géraldine, MISTRAL Fabrice, YVETOT Claire, CHABAUD Aurélien, PERELLI Raymond, TRUC Stéphanie, HADJAZI Abdelkader, SFORZA Fabrice.

Absents ayant donné procuration : FROGER Geneviève donne procuration à BRISSI Jacqueline, INGARGIOLA Olivier donne procuration à MISTRAL Fabrice, VIES Odile donne procuration à PERELLI Raymond, VALOIS Angélique donne procuration à TRUC Stéphanie.

Absent(s): MONET Lissy, BOYER Frédéric

Secrétaire de séance: Claire YVETOT

Approbation de la séance du conseil municipal du 28 mai 2015: adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée que CHABAUD Aurélien a rejoint l'équipe de conseil municipal suite à la démission de Madame LARONCHE de son poste de conseiller municipal. Elle lui souhaite la bienvenue.

1. Remplacement du 1^{er} adjoint suite à démission

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la démission d'un adjoint est adressée au préfet conformément à l'article 2122-5 du CGCT. Celle-ci est rendue définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressée.

Elle précise que Madame LARONCHE Madeleine, première dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 29 mars 2014, a présenté sa démission de ses fonctions de première adjointe et de conseillère municipale à Monsieur le Préfet du Var, par lettre en date du 2 juin, démission acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 11 juin 2015.

Suite à cette démission, il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit au poste de 1^{er} adjoint.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Didier FOSSE au poste de 1^{er} adjoint et fait un appel à candidature.

Le conseil municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret à l'unanimité.

Le vote à main levée a eu lieu et donne le résultat suivant :

19 voix pour

6 abstentions

Monsieur Didier FOSSE est proclamé élu au rang de premier adjoint au maire.

Il est précisé que les élus précédemment aux 5^e, 6^e, 7^e et 8^e rang remontent tous d'un rang et se retrouvent respectivement au 4^e, 5^e, 6^e et 7^e rang.

2. Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre des adjoints

Madame le Maire rappelle que par délibération n°20144/033 du 29 mars 2014, le nombre d'adjoints au maire avait été porté à 8. Considérant que la démission de Madame LARONCHE Madeleine de ses fonctions d'adjoint acceptée par le représentant de l'Etat a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Madame le Maire propose de maintenir à 7 le nombre de postes d'adjoints et par conséquent de voter la suppression du poste vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint au maire devenu vacant suite à la décision de Madame LARONCHE de démissionner et de fixer à sept le nombre d'adjoints au maire et de déterminer l'ordre des adjoints de la façon suivante :

- Monsieur Didier FOSSE, 1^e adjoint
- Monsieur Jean Pierre ROUX, 2^e adjoint
- Madame Geneviève FROGER, 3^e adjoint
- Madame Jacqueline BRISSI, 4^e adjoint
- Monsieur Paul PELLEGRINO, 5^e adjoint
- Madame Françoise FESTOU, 6^e adjoint
- Monsieur Patrick OUSAADA, 7^e adjoint

R. PERELLI : Au niveau des indemnités aux élus, gardez-vous le même budget ?

C. ALTARE : L'enveloppe sera réduite, les adjoints conservent la même indemnité.

3. Désignation d'un conseiller municipal en remplacement de Madame LARONCHE Madeleine au sein de la commission d'appel d'offres : Membre Titulaire

Suite à la démission de Madame LARONCHE Madeleine, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire. Madame le Maire propose la candidature de Madame Françoise FESTOU et fait un appel à candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée. Après avoir délibéré, Madame Françoise FESTOU est désignée à la majorité des voix (19 pour et 6 abstentions) membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres.

4. Désignation d'un conseiller municipal en remplacement de Madame LARONCHE Madeleine au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Maritimes (SICTIAM) : Délégué titulaire et suppléant

Suite à la démission de Madame LARONCHE Madeleine, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire. Madame le Maire propose les candidatures de :

- Membre Titulaire : Pierre ALLHEILLY (anciennement suppléant)
- Membre suppléant : Didier FOSSE

Madame le Maire fait un appel à candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée. Après avoir délibéré, Monsieur Pierre ALLHEILLY et Monsieur Didier FOSSE sont respectivement désignés à la majorité des voix (19 pour et 6 abstentions) membre titulaire et suppléant du SICTIAM.

5. Désignation d'un conseiller municipal en remplacement de Madame LARONCHE Madeleine membre de la commission finances de la Communauté de Communes Cœur du Var.

L'assemblée décide de procéder à l'élection à bulletin secret.

Il est constaté 2 listes de candidats aux fonctions de membre de la commission Finances de la Communauté de Communes Cœur du Var :

- Liste 1 : Madame Stéphanie TRUC
- Liste 2 : Monsieur Paul PELLEGRINO

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 25 |
| - Nombre de bulletins nuls ou assimilés : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 25 |
| - Majorité requise : | 13 |

La liste 1 a obtenu 6 voix

La liste 2 a obtenu 19 voix

Monsieur Paul PELLEGRINO est proclamé membre de la commission Finances de la Communauté de Communes Cœur du Var.

6. Désignation d'un conseiller municipal en remplacement de Madame LARONCHE Madeleine membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Cœur du Var

Suite à la démission de Madame LARONCHE Madeleine, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire. Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Paul PELLEGRINO. Aucune autre candidature n'est proposée. Après avoir délibéré, Monsieur Paul Pellegrino est désigné à la majorité des voix (19 pour et 6 abstentions) membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

7. Désignation d'un conseiller municipal en remplacement de Madame LARONCHE Madeleine membre de la commission finances de la Commune

Suite à la démission de Madame LARONCHE Madeleine, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire. Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Paul PELLEGRINO.

Aucune autre candidature n'est proposée. Après avoir délibéré, Monsieur Paul Pellegrino est désigné à la majorité des voix (19 pour et 6 abstentions) membre titulaire de la Commission des finances.

Séance levée à 19h00

Le Maire,
Catherine ALTARE

